

Aide et soins à domicile avec les bons moyens auxiliaires: moins de contraintes pour une meilleure qualité de vie

Informations pour les proches aidants

Transfert intelligent également à domicile

Soigner et accompagner vos proches à domicile implique des contraintes physiques, qui peuvent mettre votre santé en danger. Cependant, vous pouvez améliorer cette situation à l'aide de simples moyens auxiliaires utilisés selon le principe éprouvé du «transfert intelligent». Vous préservez ainsi les ressources des personnes nécessitant des soins tout en vous protégeant des fortes sollicitations physiques durant l'accompagnement.

Petits moyens auxiliaires: quel est le principe?

Le transfert intelligent consiste à utiliser de petits moyens auxiliaires abordables facilitant de nombreuses situations. Ils permettent aussi à vos proches de participer activement aux soins et présentent de ce fait un avantage considérable pour la qualité de vie. Malheureusement, ces moyens auxiliaires sont encore trop peu connus dans le secteur de l'aide et des soins à domicile.

Où trouver les informations sur les moyens auxiliaires?

Vous trouverez un aperçu sur le site suivant:



www.suva.ch/transfert-intelligent-moyens

Vous trouverez des vidéos d'instruction pour utiliser les moyens auxiliaires sur le site suivant:



www.suva.ch/transfert-intelligent-formation

Où peut-on se procurer les moyens auxiliaires?

- Vous pouvez commander des moyens auxiliaires sans frais de port sur la plate-forme Internet de la Suva pour les produits de sécurité: www.sapros.ch/fr/personnes-des-soins-et-de-laccompagnement
- La Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA) est aussi à votre disposition pour toute commande ou modification: <https://sahb.ch/fr/ateliers/marche-des-occasions/>



Cours pour les proches

Certaines organisations de la Croix-Rouge proposent des journées de cours aux proches sur les moyens auxiliaires. Contactez votre association cantonale CRS à ce sujet: <https://www.redcross-edu.ch/fr/associations-cantionales>



Informations complémentaires

www.suva.ch/transfert-intelligent

Suva, team ergonomie, tél. 058 411 12 12
cleverer-transfer@suva.ch

Financement des moyens auxiliaires

Comme dans toute autre branche, la protection de la santé des personnes travaillant dans le secteur de l'aide et des soins relève de l'employeur. Sa tâche consiste donc à garantir la possibilité d'utiliser des moyens auxiliaires sur place. Si l'analyse des risques montre le besoin de moyens auxiliaires, tout employeur est alors dans l'obligation de les mettre à disposition.

Les institutions susmentionnées dans le tableau peuvent également être sollicitées par les proches aidants pour le financement de moyens auxiliaires.

Possibilités de soutien financier par	Pour
Caisse-maladie (LAMal)	Moyens auxiliaires figurant dans la liste des moyens et appareils (LiMA) de l'Office fédéral de la santé publique .
Assurance-invalidité (AI)	Moyens auxiliaires (selon la liste correspondante de l'AI www.ahv-iv.ch/p/4.03.f) permettant de vivre de façon autonome et d'exercer autant que possible une activité lucrative. En particulier: <ul style="list-style-type: none">• modifications architecturales• monte-rampes d'escalier et plates-formes élévatrices• appareillages permettant la station assise, debout ou couchée et surfaces de travail adaptées au handicap• fauteuils roulants avec/sans moteur, monte-escaliers et rampes• accessoires facilitant la marche (déambulateurs et supports ambulatoires)• moyens auxiliaires permettant d'établir des contacts avec l'entourage (appareils de communication, tourneurs de pages)
Caisses de compensation et Pro Senectute:	Remise de moyens auxiliaires et remboursement de leurs coûts selon la liste «Moyens auxiliaires de l'AVS» (www.ahv-iv.ch/p/3.02.f). Contribution de l'AVS (75 %) aux coûts des moyens auxiliaires, entre autres: prothèses, lunettes-loupes, fauteuils roulants sans moteur.
Prestations complémentaires (AVS et AI)	Droit à certains moyens et équipements auxiliaires (appareils de soins et de traitement), remboursement de frais de maladie et d'invalidité, p. ex. coûts des moyens auxiliaires non couverts par l'assurance. (www.ahv-iv.ch/p/5.01.f)
Caritas, Croix-Rouge, associations et fondations: ParaHelp, Ligue suisse contre le cancer, Association SLA Suisse, Ligue pulmonaire suisse, Société suisse de la sclérose en plaques, Fondation suisse pour paraplégiques, Stiftung Cerebral, Pro Senectute, Pro Infirmis etc.	Contributions complémentaires ou prêt de moyens ou équipements auxiliaires.